

MARCEL LAMIDEY S.A.

OBJET : Circulaire EM1/987255 du 15/07/98

Sécurité des Bistouris Electriques Plaques neutre réutilisables.

Madame, Monsieur

Par circulaire de juillet 1998, le Secrétariat à la Santé a recommandé instamment l'emploi de plaques double zone pour l'utilisation des bistouris électriques en vue de contrôler le contact entre la plaque et le patient.

Nombreux de nos anciens et nouveaux appareils en service étant concernés, nous désirons apporter aux utilisateurs les renseignements utiles à l'application des recommandations ministérielles.

1. - **Appareils contrôlant le contact plaque patient**

SURGILEC 400F - 405-425

SURGILEC 408 (B, C et D mais seulement à partir du n° 547)

(Sigle S.E.N. avec schémas plaque double ou plaque simple inscrits près de la prise plaque).

2.- **Appareil anciens contrôlant seulement le câble de plaque.**

SURGILEC 130-400-408 (du n° 1 à 546)

SUBTILEC MS et MS2P

*Pour ces derniers, nous proposons l'adjonction d'un boîtier de contrôle **SECUPATIENT** facilement adaptable au coffre de l'appareil et dont nous vous communiquons la notice et le devis.*

Nous restons à votre disposition pour toutes précisions complémentaires et vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Rodolphe LAGOU

Directeur Commercial

Ce texte n'engage que la responsabilité de son auteur.

<http://www.hosmat.fr>